



REGLEMENT « PEINTRES DANS LA RUE »

Article 1 : L'association « Mortemart-Tourisme en Limousin » organise un concours « Peintres dans la rue » le dimanche 31 juillet 2016.

Article 2 : Ce concours comporte 4 catégories :

- huile/acrylique/ gouache
- aquarelle : technique à l'eau, encre
- dessin/ pastel/technique à sec
- Jeunes de - de 15 ans

Article 3 : les inscriptions s'effectuent par bulletin, par mail, ou sur place le dimanche matin entre 9h30 et 10h, au Château des Ducs, moyennant une participation de 10 € incluant un buffet-froid pour le déjeuner (gratuit pour les enfants). Les supports seront validés au moment de l'inscription.

Article 4 : le choix du sujet est libre, mais doit avoir un rapport direct avec le patrimoine architectural ou naturel du village. Les œuvres d'un format maximum admis de 50 cm x 65 cm (format raisin) sont réalisées sur place, le matériel étant fourni par l'artiste.

Article 5 : chaque artiste peut réaliser plusieurs œuvres mais ne peut en présenter qu'une seule. L'artiste admettra que le public assiste à son travail.

Article 6 : les œuvres terminées sans cadre et sans signature seront déposées le dimanche 31 juillet dans la salle d'accueil du château au plus tard à 16h30.

Article 7 : les œuvres seront ensuite exposées de 16h30 à 17h30 sous la halle et visibles par le public.

Article 8 : le jury remettra les prix à 17h30 : un Prix par catégorie et un Grand Prix de Mortemart 2016. Le lauréat du Grand Prix de l'année précédente ne peut concourir.

Article 9 : les œuvres exposées au concours ne pourront être négociées avant la proclamation du palmarès.

Article 10 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, incendie ou tout accident matériel ou corporel.

Article 11 : l'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction d'impératifs indépendants de sa volonté. L'artiste déclare accepter les termes du présent règlement sans réserve aucune.